



ZIMM' INFO

Juin 2016



ÉDITORIAL

Chers concitoyens,

Mieux qu'un long discours, cette photo résume ce que fut notre Journée Citoyenne du 28 mai.

15 ateliers, 103 participants (20 de plus que l'année dernière) ont permis d'effectuer des travaux importants dans un grand moment de convivialité.

On ne peut donc que se réjouir de l'engouement croissant pour cette manifestation.

Vous pouvez noter dès aujourd'hui la date du 20 mai 2017, jour de la prochaine Journée Citoyenne.



A l'heure où vous lirez ces lignes, les premiers travaux de mise en accessibilité auront commencé avec la mise en conformité de notre église. Deux autres chantiers, à savoir l'accessibilité de la mairie et de l'école suivront dans les deux prochaines années.

Après un printemps qui a hésité à venir, nous attendons tous un été digne de ce nom qui devrait nous permettre de profiter de notre magnifique environnement. J'aimerais rappeler à certains que le bien vivre ensemble passe par le respect du voisinage particulièrement le soir et le dimanche en évitant de passer la tondeuse ou de jouer de la disqueuse. Il est indispensable de respecter le sommeil de tous en évitant de prolonger des baignades dans les piscines jusqu'à des heures avancées. Ce sont des faits qui peuvent être sanctionnés mais qu'il est tellement facile d'éviter avec un peu de savoir vivre et d'altruisme.

Très bonnes vacances à toutes et à tous.

Jacques MULLER

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Hermione SCHANDELMEYER, née le 8 janvier à Colmar
Lilian, Hugo FUCHS TEXIER, né le 10 janvier à Colmar
Lena, Françoise, Sonia LE QUENTREC, née le 16 mars à Colmar
Valentin, Jason, Eric EGELE, né le 7 avril à Colmar

DÉCÈS

Alphonse, François, Antoine MEYER, le 31 janvier à Colmar
Marie-Louise TAGLANG, le 2 juillet à Ribeauvillé

MARIAGES

David PANOT et Ludivine RAGOUILLIAUX, le 7 mai

VIE COMMUNALE

🚧 VOIRIE COMMUNALE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Chantiers terminés et en cours

Table de pique-nique couverte à l'aire de jeux

Les poteaux de charpente métallique et le gros-œuvre de la dalle de couverture ont été réalisés dans la première quinzaine du mois de juin par l'entreprise GIAMBERINI-GUY.

Les agents techniques de notre commune ont ensuite installé la table et les bancs qu'ils avaient fabriqués en début d'année.

Coût de l'opération : 9.400 € HT



Table de pique-nique couverte



Aménagement du parking existant

Aménagement du parking de l'aire de jeux et de covoiturage

L'entreprise GIAMBERINI-GUY vient de démarrer ce chantier de voirie qui permettra la création d'un parking en enrobé de 11 places dont 1 place réservée aux Personnes à Mobilité Réduite, ainsi que 3 emplacements élargis à 3 m pour les voitures familiales. Le marquage au sol sera fait fin juillet. Ce parking pourra également être utilisé pour le covoiturage.

Coût de l'opération : 10.500 € HT

Accessibilité à l'église et au monument aux morts

Le diagnostic archéologique a eu lieu en avril. Aucune tombe n'a été découverte et les conclusions « libèrent de toute prescription d'archéologie préventive ».

Afin d'éviter les difficultés de circulation du bus scolaire, les travaux ont été programmés durant les congés scolaires.

Ils ont été précédés par la déconstruction de la partie supérieure du mur lors de la Journée Citoyenne pour récupérer des tablettes en grès et des moellons.

Ils sont réalisés par l'entreprise Thierry MULLER et devraient être achevés début septembre.

Coût de l'opération : 102.500 € HT



Fouilles du diagnostic archéologique

🌱 ESPACES VERTS - FLEURISSEMENT

La distribution de géraniums du 15 mai a eu beaucoup de succès : 1330 géraniums ont été offerts aux habitants. Le compost et le mulch ont également trouvé preneurs.

🌱 JARDIN PARTAGÉ

Un espace de culture composé de trois bacs a été créé sur le parking de la rue des Trois-Épis. En effet, ce lieu, propriété de la commune, a été transformé en jardin partagé sous l'impulsion des habitants de ce quartier. Ces derniers, accompagnés de bénévoles ont œuvré durant la Journée Citoyenne, s'essayant au tressage de saules et de noisetiers pour mettre en place un jardin composé de plantes ornementales, médicinales, condimentaires, aromatiques et potagères. Le principe d'un jardin partagé repose sur des valeurs de convivialité, de solidarité où chaque habitant d'un même lieu participe à l'entretien et à la pérennité des cultures. Nul doute que les habitants sauront mener à bien ce projet et peut-être même qu'il en appellera d'autres dans le village...



🌱 PLANTATION DE BULBES

Dans le cadre du fleurissement de la commune, 2 600 bulbes ont été plantés cet automne sur l'ensemble de la commune : à l'école, dans les bacs à fleurs le long de la route départementale, rue du Réservoir, rue du Hohnack, place de l'Église... L'objectif avoué de cette campagne de plantations étant d'étendre les périodes de fleurissement annuel au printemps. Les élèves de CE1, CE2, les maternelles de l'école Charles Perrault, les agents techniques de la commune et des conseillers municipaux ont participé à la mise en place des bulbes.



🌱 PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Loi Labbé 2014-110 du 6 février 2014 - Loi de Transition Énergétique du 17 août 2015 - Article L.253-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Ce que dit la Loi : **à partir du 1^{er} janvier 2017** : il sera interdit aux personnes publiques et aux collectivités d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics (hors cimetières).

Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols. L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- diminuant la qualité de l'air ;
- contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable ;
- réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

Pour abandonner les pesticides, il faut faire de la mauvaise herbe une amie, tester les techniques alternatives au désherbage chimique... La commune a ainsi décidé de mettre en application la loi Labbé avant qu'elle ne nous impose le « zéro phyto » dès le 1^{er} janvier 2017. Les méthodes douces n'auront pas les mêmes conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans le village et accepter la végétation spontanée comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes.

🌱 QUÊTE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Cette année, **5 654,50 €** ont été récoltés : un grand merci aux généreux donateurs !
Merci également aux quêteurs pour leur disponibilité.



🌱 RECENSEMENT DE LA POPULATION

Suite au recensement effectué cette année, la commune compte actuellement 830 habitants dans 391 logements. Plus de 60 % des déclarations ont été remplies directement sur Internet, soit 552 bulletins individuels et 220 feuilles de logement.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

RADAR PÉDAGOGIQUE

Comme son appellation le laisse facilement deviner, un radar pédagogique est un type de radar automatique dont l'objectif n'est pas répressif, mais préventif. Sa fonction première est ainsi d'informer le conducteur de sa vitesse réelle, une mission qu'il réalise grâce à l'utilisation de l'effet Doppler.

Le rôle premier des radars pédagogiques n'est pas de sanctionner les conducteurs en situation d'excès de vitesse, mais de les inciter à lever le pied et à adapter leur allure. Ils sont d'ailleurs souvent implantés à proximité des écoles ou à l'entrée des villes, pour rappeler aux conducteurs qu'ils circulent dans une zone où il est nécessaire de réduire leur vitesse. Un excès de vitesse constaté sur un radar pédagogique n'entraîne pas, comme c'est le cas avec un radar classique, de PV ni d'amende. En revanche, il n'est pas rare qu'un deuxième radar, répressif cette fois-ci, soit installé quelques mètres en aval du radar pédagogique pour sanctionner les conducteurs qui n'auraient pas compris le message délivré par le premier radar.

Pour information, on s'aperçoit que 63,95 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 9,9 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE

Le code de la voirie routière, notamment les articles R 116-2 et L 114-1, stipule que les empiètements sur le domaine public portant atteinte à l'intégrité du domaine et à la sécurité publique, sont punis d'amende.

Les plantations débordant sur les voies entrent dans ce cadre. Il est donc demandé à tout propriétaire de respecter ces règles pour le bien commun et la sécurité de tous. Dans le même esprit, l'égavage entre propriétés privées s'impose naturellement.

INFOS PRATIQUES

PLAN CANICULE



Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité (plan canicule), les maires ont l'obligation d'informer leurs administrés de la mise en place d'un registre communal pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et pour les personnes handicapées de 60 ans et plus si celles-ci se sentent vulnérables et fragiles.

Pour toute inscription, veuillez-vous adresser à la mairie, les informations recueillies sont strictement confidentielles.

BASE NAUTIQUE DE COLMAR-HOUSSEN

Pour la saison 2016, les billets d'entrée au tarif préférentiel seront en vente dans les lieux suivants :

- Bureau d'accueil de Colmar Agglomération
- Bureau des objets trouvés, mairie de Colmar
- Maire de Houssen
- Mairie de Horbourg-Wihr
- Mairie d'Ingersheim
- Mairie de Wintzenheim
- Mairie de Sainte-Croix-en-Plaine
- Mairie de Turckheim



Attention : aucune entrée à tarif préférentiel ne sera vendue à la base nautique.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du vendredi 1^{er} juillet au mercredi 31 août :

- les lundis, mercredis, jeudis, samedis et dimanches de 10h à 19h.
- les mardis et vendredis de 10h à 20h.

- **Résidents C.A. uniquement :**

- Entrée unitaire : 3,00 €
- 1 carte de 11 entrées : 30 €

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Wintzenheim (formulaire disponible à la mairie ou téléchargeable sur notre site internet).

VIATRAJECTOIRE : POUR FACILITER LES RECHERCHES ET LES INSCRIPTIONS EN MAISON DE RETRAITE

Afin de faciliter les inscriptions en maison de retraite, depuis un peu plus d'un an, les Alsaciens ont accès au site internet ViaTrajectoire (<https://trajectoire.sante-ra.fr>). Ce service en ligne offre un gain de temps considérable.

Un dossier d'admission peut ainsi être envoyé en un seul clic alors qu'un dossier papier doit être déposé auprès de chaque maison de retraite. Le site comptabilise aujourd'hui plus de 10 000 utilisateurs. Les Haut-Rhinois sont de plus en plus nombreux à s'inscrire depuis leur domicile. Aujourd'hui, toutes les maisons de retraite alsaciennes sont connectées à ViaTrajectoire et 85 % d'entre elles ont déjà finalisé des admissions sur le site.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin, partenaire de ce projet, propose avec ViaTrajectoire l'accès à un annuaire complet des maisons de retraite, une inscription facilitée.

Retrouvez toutes les informations pratiques concernant ViaTrajectoire sur le site internet du Conseil départemental du Haut-Rhin (www.haut-rhin.fr).

ASSISTANTE MATERNELLE, UN MÉTIER UTILE POUR MA COMMUNE...

Notre commune a grand besoin d'élargir son offre de garde à destination des enfants de 0 à 3 ans.

Si ce métier vous intéresse, Madame Aurélie BAUDOUIN se tient à votre disposition au Relais des Assistantes Maternelles du canton de Wintzenheim au 03 89 27 25 40 ou ram.sivom@sivom-wintzenheim.fr, ainsi que la cellule Assistants Maternels PMI/PS du Conseil Départemental du Haut-Rhin au 03 69 49 31 00 ou assistants.maternels@cg68.fr.

LA VIE COMMUNALE EN IMAGES

Vœux du maire, le 8 janvier



Fête des aînés, le 13 mars



Décoration de Pâques



Cérémonie du 8 mai



Retour de nos moutons au verger communal



Départ du camion des sapeurs-pompiers vendu à la commune de Steinbrunn-le-Bas, le 9 avril



2^e prix au concours de la meilleure omelette roulée à Monsieur le Maire lors du Printemps des maîtres restaurateurs de la vallée de Munster, 5 avril



2^e prix du concours national des Maîtres Restaurateurs de France à Monsieur Joël JAMM du « Raisin d'Or », le 12 avril



Balade avec Monsieur Michel Schmitt



Le 10 avril, Monsieur Michel Schmitt a fait découvrir Zimmerbach à ses amis du Cercle Généalogique. Quelques habitants sont venus partager cette journée très intéressante.

« Histoire de lire...à Zimmerbach », le 22 mai



Sur une idée de la municipalité, et suite à la parution du nouvel ouvrage sur Zimmerbach de Monsieur Schmitt, plusieurs auteurs ont été invités à dédicacer leurs livres. C'est ainsi que le public a pu rencontrer : Phil, Damien Martinak, Roger Roth, Daniel Morgen, André Hugel et Maryline Simler, Thierry Liesenfeld, Kevan, Michel Hutt et Gilbert Michel et découvrir les ouvrages de Monsieur Eschbach.



Si vous souhaitez acquérir un exemplaire du livre « Zimmerbach... mon village » écrit par Michel Schmitt, veuillez-vous adresser à la mairie.



2^e édition de la Journée Citoyenne, le 28 mai

Déconstruction du mur pour le parvis



Création d'un nouvel escalier extérieur (école maternelle)



Peinture des murs extérieurs de la fontaine



Peinture des volets de la mairie



Entretien du parcours de santé



Marquage de places de parking



Aménagement du massif «Blainville-sur-Mer»



Pavage de l'espace tennis de table



Entretien fleurissement



Intendance repas et collation



Atelier pour les enfants



Nettoyage de la voirie



Aménagement Bergpfad



Débroussaillage des sentiers



Nettoyage végétation au Germenweg



Pause-déjeuner



Inventaire du grenier du presbytère



Création d'un jardin partagé



LA VIE SCOLAIRE

Carnaval, le 26 février



Sortie cirque, le 17 mai



Exercice d'évacuation du bus, le 26 février



Classe de mer à Noirmoutier – du 9 au 13 mai



Sur le port de l'herbaudière, nous avons observé les différents types de bateaux de pêche. Un chalutier a déchargé sa pêche à côté de nous et nous a laissé toucher ses araignées.



Nous avons visité des marais salants de Noirmoutier, observé la façon de récupérer le sel et bien sûr nous avons dégusté les précieux cristaux.

LES ASSOCIATIONS

LE TENNIS CLUB ZIMMERBACH, UNE ASSOCIATION À ÉCHELLE FAMILIALE EN PLEIN ESSOR

Fort de ses 73 membres, le Tennis Club Zimmerbach (TCZ), avec à sa tête Alban Ménettrier, est une association bien ancrée dans le paysage Zimmerbachois, et dignement représentée dans les clubs du Haut-Rhin où les compétiteurs sont régulièrement amenés à jouer, en équipe ou en individuel.

Une trentaine de membres évoluent en compétition au sein du TCZ composant ainsi pas moins de 5 équipes pour les championnats d'été (2 féminines et 3 masculines). Ces derniers, qui se sont déroulés chaque week-end du 23 avril au 28 mai ont révélé de bonnes surprises à commencer par la 1^{ère} position de l'équipe 1 messieurs qui s'est hissée en ¼ de finale départementale, mais également le maintien de l'équipe 1 dames en Division 2. Le TCZ est également engagé dans la Coupe du Crédit Mutuel, compétition régionale organisée par la Ligue d'Alsace de Tennis. L'année dernière, le Club zimmerbachois a, pour la première fois, atteint la finale de secteur de cette compétition, lui valant une belle dotation de 250 €. Enfin, au mois de septembre, une équipe masculine sera inscrite en +35 ans tandis qu'une équipe de +35 ans dames sera engagée en entente avec Turckheim.

Le TCZ entretient de très bons rapports avec le club voisin qu'est l'AF Turckheim tennis, avec qui sont organisés, chaque année, une rencontre amicale de début de saison ainsi qu'un tournoi interne commun aux deux clubs.

Du 18 juin au 10 juillet (le soir à partir de 18h et tous les week-ends) se tiendra le 13^e tournoi open du TCZ, ouvert à tous les joueurs licenciés (quel que soit leur club d'appartenance). L'occasion de venir vivre les émotions du tennis en encourageant les nombreux compétiteurs inscrits.

Afin d'accueillir au mieux l'ensemble des pratiquants de tennis, le Tennis Club Zimmerbach a engagé, au mois d'octobre dernier, des travaux de réfection et de rénovation du club house ainsi que des courts de tennis, qui sont gracieusement mis à la disposition de l'association par la commune, que nous tenons à remercier. Peintures, éclairage, installations, ameublement... Tout a été refait à neuf !



Ces nouveaux aménagements permettront également de faciliter le stockage et l'accès au matériel utilisé par les professeurs de l'école de tennis (Florian Poirot et Dorel Marin) qui compte aujourd'hui près de 30 enfants zimmerbachois et des communes alentours.

Le Comité du Tennis Club Zimmerbach tient également à renouveler ses plus chaleureux remerciements à la commune de Zimmerbach pour la réfection des grillages ainsi que pour les futurs aménagements autour de l'aire de jeux, et notamment la table de pique-nique à proximité immédiate des terrains de tennis. Un grand merci également à nos partenaires zimmerbachois qui nous permettent, chaque année, de récompenser les vainqueurs du tournoi : Le Raisin d'Or, Alphonse Meyer Viticulteur, le salon de coiffure Hair'Passion et l'Institut Elles. Si vous souhaitez rejoindre le Tennis Club Zimmerbach, pour jouer en famille, entre amis, en loisirs ou en compétition, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse tennisclubzimmerbach@gmail.com ou au 06 83 00 68 65 (Président). Plus d'informations sur notre site internet : <http://tennisclubzimmerbach.e-monsite.com>

Et retrouvez toutes nos actualités sur notre page Facebook (sous Tennis Club Zimmerbach).



LES AMIS DE ZIMMERBACH

La benjamine des associations de Zimmerbach se porte bien.

Elle poursuit notamment son action de soutien en faveur de la rénovation du parvis de l'église.

Les Amis de Zimmerbach vont également mettre des bancs en place sur le circuit de promenade de la Chapelle des Frères.

Tout habitant souhaitant soutenir ce projet peut se rapprocher de :

Madame Rosalie Ginglinger, au 06 10 37 35 92 ou rginglinger@gmail.com.

MARCHÉ PAYSAN ET TROC DE PLANTES : UN SUCCÈS

L'aire de loisirs de notre commune a accueilli dimanche 8 mai l'habituel troc de plantes. Chacun proposait à l'échange des excédents de jardinage et proposait d'intéressants conseils de culture aux troqueurs, acheteurs, curieux venus en nombre cette année encore.

Les enfants n'étaient pas en reste : ils ont été encadrés par la jeune Lisa dans un atelier repiquage-rempotage et ont pu emporter leur plantation.

Une nouveauté de taille a fait son apparition cette année et a attiré encore davantage de monde : l'organisation d'un marché paysan. Quinze producteurs et artisans locaux ont participé à cette journée. Les visiteurs ont ainsi pu acheter des produits issus du terroir et goûter à la gastronomie locale.



REPRISE SÉANCES DE GYMNASTIQUE ET DE BIEN-ÊTRE

Dès le 8 septembre, les séances de gymnastique et de bien-être vont reprendre au bâtiment du presbytère rue principale – salle du RDC. Les activités «cuisses, abdos, fessiers» et «Gyrokinesis» (méthode plus douce destinée à tout public) continueront cette année.

Une séance de découverte, gratuite, aura lieu jeudi 8 septembre :

- GYROKINESIS : de 9h à 10h, de 16h30 à 17h30 et de 18h30 à 19h30
- CUISSSES ABDOS FESSIERS : de 20h à 21h

Nous avons été sollicités pour des cours de Pilates et de Qi-gong, nous en étudions la faisabilité.

Toute personne souhaitant s'inscrire peut dès à présent se renseigner auprès de la présidente, Brigitte Butterlin, par téléphone au 03 89 86 57 20 ou par mail à l'adresse gym2ACZ@hotmail.com

CLUB DE PÉTANQUE

Comme chaque année, le concours officiel de pétanque s'est déroulé le 4 juin. Si vous êtes intéressé pour rejoindre le club, contactez le Président, Claude Thorr, au 03 89 71 00 49 (en soirée).



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

- Dimanche 28 août : **Déjeuner moules-frites (Comité de Jumelage)**
- Dimanche 11 septembre : **13^e édition des véhicules anciens (2ACZ)**
- Samedi 24 septembre à 10h30 : **Inauguration de la place parvis de l'église**
- Vendredi 11 novembre : **Cérémonie de l'Armistice**
- Dimanche 13 novembre à 17h : **Concert avec les chorales d'église de la vallée à Munster**
- Dimanche 20 novembre à 10h : **Sainte Cécile à l'église de Zimmerbach**
- Dimanche 27 novembre à 17h : **Concert de l'Avent avec « La Croche-Chœur » et le « Sextet d'accordéon de la vallée »**



Le Conseil Municipal et le Personnel vous souhaitent un très bel été 2016 !



Retrouvez toutes les infos et davantage sur le site actualisé en permanence : www.zimmerbach.fr

Prochain numéro : Janvier 2017

